



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 99039

Texte de la question

M. Dominique Juillot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités d'intervention des associations de prévention des toxicomanies dans les établissements scolaires. Il semble en effet que le Premier ministre ait pris la décision de nommer un chef de projet départemental afin d'exercer un contrôle rigoureux et, par là même, d'allouer des subventions à ces associations qui ne fonctionnent que grâce aux dons de leurs adhérents. Il apparaît par ailleurs que les services médicaux de l'inspection académique et le *service départemental d'intervention en toxicomanie puissent interdire l'accès aux établissements scolaires à ces associations, qui regroupent des intervenants qualifiés et des bénévoles. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures envisagées afin de permettre à ces associations de poursuivre leurs actions indispensables pour préserver nos jeunes des dangers de la drogue.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Juillot](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99039

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6972